

CONTROLE PONCTUEL DE LA CLAIRANCE DE LA CREATININE - CLAI 2010

Lyon, décembre 2009

Cher Confrère,

Vous faites partie des 185 **laboratoires** inscrits au contrôle ponctuel de la clairance de la créatinine 2010 organisé par PRO.BIO.QUAL. **Le programme débute en mars : premier traitement statistique le 6 avril 2010.**

Vous trouverez ci-dessous les indications nécessaires à la mise en œuvre de ce programme

Nous vous adresserons :

deux fois dans l'année **en fonction du planning des enquêtes** à réaliser :

- **Fin mars :** 2 sérums et 2 urines (10R01 et 10R02) avec le bordereau de réponse
- **Mi septembre :** 2 sérums et 2 urines (10R03 et 10R04) avec le bordereau de réponse

DOCUMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Annexe 1 - PLANNING des 2 opérations de contrôle..... page 2

Quelques jours avant le traitement, les laboratoires ne nous ayant pas encore envoyé leurs résultats, recevront par e-mail, pour rappel, la date limite de saisie.

Annexe 2 - RECAPITULATIF DES RESULTATS ET NOTATIONS pages 3 et 4

Annexe 3 - CODAGE et Limites Acceptables utilisées page 5

Il faut utiliser la table de codage du CQ National (CQN) 6ème édition (2000) Bioforma et toutes les mises à jour publiées par l'AFSSAPS à chaque enquête du CQN.

Elle est accessible sur notre site Internet www.probioqual.com dans l'accès réservé aux adhérents :

Rubrique : « **table de codage BIOFORMA** »

[Recherche sur la technique, sur l'appareil ou sur l'étalon](#)

Document annexe « CONSIGNES D'ORDRE GENERAL », à consulter pour les consignes communes aux EEQ

En cas de questions ou suggestions, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat, en vous identifiant :

Tel : 04. 72. 65. 34. 90

Fax : 04. 78. 85. 97. 77

e-mail : clai@probioqual.com

En vous remerciant de votre confiance et en espérant que ce contrôle vous apportera toute l'aide que vous en attendez pour le bon fonctionnement de votre laboratoire, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Confrère, l'expression de nos sentiments dévoués.

Renée-Claude BOISSON – Régine CARTIER – Jean Christophe EYNARD

PLANNING 2010

TRANSMISSION DE VOS REPONSES :

CLAI – 2010	Urines et Sérums à analyser	Date du traitement statistique
Avril 2010	10R01 / 10R02	6 avril
Septembre 2010	10R03 / 10R04	21 septembre



RESPECTEZ LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES REPONSES

- Par **courrier** ou **fax** :
la veille de la date du traitement
- Par **Internet** :
saisie autorisée jusqu'à **la veille du traitement 24h00**.



SOYEZ VIGILANTS ! :

Evitez les erreurs grossières (cf. EEQ- Consignes d'ordre général annexe A)

- de recopie,
- de transformation d'unités,
- de reconstitution
- ou autre...

NOUS NE FERONS AUCUNE CORRECTION APRES TRAITEMENT.

Il vous appartient de garder les preuves de votre erreur et de les archiver avec le compte-rendu de ProBioQual.

RECAPITULATIF DES RESULTATS

A conserver par le laboratoire

Mois	AVRIL		SEPTEMBRE	
spécimen	10R01	10R02	10R03	10R04

CREATININE SERIQUE				
• résultat trouvé				
• valeur cible				
• zone acceptable				
• notation A				
B				
C				

CREATININE URINAIRE				
• résultat trouvé				
• valeur cible				
• zone acceptable				
• notation A				
B				
C				

A = écart à la moyenne en %

B = appréciation de l'écart « Toutes Techniques »

C = appréciation de l'écart dans « Votre Technique »

Annexe 2 - 2

RECAPITULATIF DES NOTATIONS

A conserver par le laboratoire

Série 10Rxx	Créatinine sérique							
	Notation « Toutes techniques »				Notation « Votre technique »			
	01	02	03	04	01	02	03	04
>
+2
+1
B+
TB
B-
-1
-2
<
Vos remarques								

Série 10Rxx	Créatinine urinaire							
	Notation « Toutes techniques »				Notation « Votre technique »			
	01	02	03	04	01	02	03	04
>
+2
+1
B+
TB
B-
-1
-2
<
Vos remarques								

CODAGE et L.A. utilisées

A conserver par le laboratoire

☐ RECAPITULATIF DES CODES

(tables BIOFORMA, contrôle de qualité national, 6ème édition mars 2000 – et surtout consultez notre site Internet^(*))

CODE DU LABORATOIRE

--	--	--	--

 (valable uniquement pour PRO.BIO.QUAL.)

Le code « **ETALON** » sera utilisé si besoin selon nos indications pour des tris spécifiques.

CODE	ANALYTE	UNITE	TECHNIQUE	APPAREIL	ETALON					
CF	Créatinine (Sérum)	µmol/L	F	<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>			<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>			
CU	Créatinine (Urine)	mmol/L	E	<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>			<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>			

☐ L.A. utilisées

Limites acceptables utilisées (en %)			
	Taux bas	Taux moyen	Taux élevé
CREATININE Sérum	15	10	10
CREATININE Urine	16	12	12

(*) www.probioqual.com